

LES INFOS

juin
2005



Marie Orlego

DU QUARTIER NOTRE-DAME

Bulletin de l'Union de Quartier Notre-Dame

Directeur de la publication : Gérard Rey-Gagneux

EDITO



Photo : B. Henry

Avant l'heure, c'est pas l'heure, après non plus ; l'heure c'est l'heure. Les horloges des monuments ne peuvent nous aider dans cette recherche d'exactitude, étant presque toutes en panne ; cependant en utilisant cette métaphore disons qu'il serait grand temps de mettre les pendules à l'heure.

Une fois de plus, remettons sur le métier les aspects négatifs et bien connus, qui, en persistant, rendent invivables certaines rues d'un quartier par ailleurs plein d'attraits et de qualités.

Cherchons inlassablement à réduire ces inconvénients pour que les résidents les plus exposés retrouvent un minimum de qualité de vie. L'Union de Quartier, malgré toutes la bonne volonté qu'elle met en œuvre ne pourrait, si elle restait seule, tout résoudre. Nous ne pouvons plus accepter les faux-



Photo : B. Henry

fuyants du style : « *Ceci n'est pas de notre compétence, voyez tel service.* »

Les responsables qui gèrent et administrent notre ville doivent faire respecter les arrêtés municipaux et les lois. Elles doivent aussi participer activement et directement aux réunions de concertation que tiennent les Unions de Quartier Centre-Ville, Notre-Dame, Saint-Laurent et Centre-Gare. Pour ce faire, nous invitons Monsieur le Maire de Grenoble et les élus concernés, Monsieur le Préfet de l'Isère, Monsieur le Procureur de la République, Messieurs les Directeurs des Polices municipale et nationale, Messieurs les Directeurs des Services de la Ville à proposer ***avec nous et tous ensemble*** les mesures à prendre.

Les habitants sont de plus en plus nombreux à être excédés par le laxisme avec lequel les dysfonctionnements sont traités.

Les gens du quartier « ne s'habituerons pas » aux nuisances, tant diurnes que nocturnes.

Il ne serait ni raisonnable ni juste de compter sur leur résignation.

Gérard Rey-Gagneux

DU NOUVEAU

DANS LE QUARTIER

ARGENTIC

LABO PHOTO NOIR ET BLANC

Développements Tirages Agrandissements

6 Rue Servan 38000 Grenoble

Téléphone 04 76 54 26 68 ou 06 22 65 00 84

LE PALAIS DES EVEQUES (épisode 3)

Après le baptistère du IV^e siècle, poursuivons notre visite en remontant au niveau de l'ancien palais des évêques, édifice protégé au titre des Monuments historiques qui domine la place Notre-Dame...

La cathédrale et l'église Saint-Hugues composent un dispositif d'église « double » caractéristique des premiers temps chrétiens. Avec le baptistère, retrouvé sous le sol de la place Notre-Dame, et le palais de l'évêque, elles forment le « groupe épiscopal ». C'est cet ensemble qui s'offre aujourd'hui à nos yeux. Le palais des évêques, construit au XIII^e siècle, a été occupé par les évêques de Grenoble jusqu'au début du X^e siècle. Les travaux de réaménagement du site et les fouilles menées de 1990 à 1996, ont permis de mettre au jour des vestiges mis en valeur, dans le cadre de la création du Musée de l'Ancien Evêché, par des choix architecturaux contemporains : l'emploi de verre, d'acier et de béton côtoie avec harmonie ces témoignages du passé que sont la brique et la pierre, les décors peints, l'escalier d'honneur ouvragé ou les blasons sculptés.

L'histoire du palais

En 1374, un nouveau bras de rempart est venu englober l'ensemble des



photo : G. Depollier

édifices achevés depuis déjà un siècle. A l'exemple de la cathédrale et de l'église Saint-

Hugues, reconstruites au XIII^e siècle, le palais des évêques (qui s'adosse à l'extérieur du mur d'enceinte), est réalisé en briques. Sa construction a commencé dans les premières années du XIII^e siècle. Le bâtiment aux baies géminées, élevé contre l'église Saint-Hugues, date probablement du dernier quart du XIII^e siècle. A la fin du XIV^e siècle, la cathédrale et le cloître conservent leurs dispositions primitives qui ne seront modifiées qu'un siècle plus tard.



Photo : F. Pattou

L'ensemble épiscopal que laisse à sa mort l'évêque Etienne Le Camus, en 1707, a été pour une grande part transformé dans le goût classique. L'escalier d'honneur et le portail monumental en sont certainement les pièces les plus remarquables. Le contraste est grand entre cette architecture de prestige et la présence, dans la cour d'honneur et à l'extérieur du mur de clôture, de modestes maisons d'habitation sans qualité architecturale. Celles-ci, bâties sous l'épiscopat de Pierre Scarron, prédécesseur d'Etienne Le Camus, ne seront démolies qu'à la fin du XVIII^e siècle, au profit de jardins.

A partir de 1800, on démolit la porte d'entrée monumentale de la ville et la partie ouest du palais pour agrandir la place Notre-Dame. On construit, en contrepartie, de 1804 à 1810, une nouvelle aile au palais, accolée au clocher, qui masque l'église Saint-Hugues. En 1826, l'évêque Philibert de Bruillard demande que l'on érige une nouvelle façade à la cathédrale dans le goût néo-médiéval en vogue à l'époque. L'État fait alors surélever le clocher. Ces travaux, réalisés en 1840, ne satisfont cependant

la fin du XVIII^e siècle, au profit de jardins.



Charline OPTIC
Opticienne - Optométriste

Conseil, accueil, technicité.

Service après-vente efficace.

Verres ESSILOR.

Lentilles de contact.

TIERS PAYANT.

Charline OPTIC 14, place Notre dame 38000 GRENOBLE Tél : 04 76 42 21 88 - Fax 04 76 15 31 74

Sous les pavés, l'histoire

Cet endroit de la ville était situé à l'intérieur de l'enceinte du 3^e siècle. Comme c'était une place dès le XIII^e siècle au moins, aucun dépôt n'a été rajouté depuis, ainsi que le montre la hauteur inchangée du seuil de l'église Saint-André.

Si bien qu'en creusant de seulement un mètre ou un mètre vingt, on a trouvé des vestiges très ténus des 4^e et 5 ou 6^e siècles, recouverts par maints réseaux. Il faut remarquer que l'on dispose de très peu d'éléments de cette époque dans la plupart des villes. Les signes d'une occupation de type urbain à l'époque du très haut Moyen-Age qu'on a découverts place Saint-André sont donc très précieux.

PLACE ST ANDRÉ



Cliché D. Vinçon - Conservation du Patrimoine de l'Isère

sous la statue Bayard a permis d'entrevoir un plan et de deviner une existence longue, marquée de remaniements successifs sur un site très anciennement occupé : depuis les premiers temps chrétiens, voire même plus tôt encore.

La première mention écrite concernant cette église figure dans des chartes de la fin du 11^e et du début du 12^e siècles. On sait qu'elle a été détruite en 1562 au cours des guerres de religion.

Des fouilles approfondies auraient apporté de nombreuses informations au Centre de l'Archéologie sur l'histoire de notre cité. Mais on est à Grenoble où, depuis 25 ans, toutes municipalités confondues, l'impasse est volontiers faite sur l'archéologie. Il s'agissait seulement

d'une intervention de sauvetage urgent. Il a fallu se contenter du minimum pour qu'à l'arrivée des beaux jours, le fonctionnement de la place ne soit pas gêné.

Une belle occasion perdue

Le dégagement des restes de l'église Saint-Jean

Jean Francoz

Des pavés sans frontières

Toujours sans peur et sans reproche, le Chevalier Bayard domine désormais un sol pavé de granit venu du seul pays où l'on taille encore la pierre au lieu de la scier. Le marché de producteurs locaux se tiendra donc sur ces pavés légèrement rugueux, importés de Chine... par une société allemande.

Notre héros, le chevalier Bayard qui s'efforça de développer l'activité économique du Dauphiné va se retourner dans sa tombe et par télépathie dire au collègue Duguesclin : « tu t'es trompé, ce n'était pas la Bretagne et son granit qu'il fallait rattacher à la France, plutôt la Chine !!! »

Depuis le 13^e siècle tout le monde se retrouve place Saint André....



Photo : B. Henry



Les commerçants vous accueillent
du mardi au dimanche

Un amour de marché
Qu'on savoure tous les jours

Stationnement : Parking du Musée
Tram : arrêt Notre-Dame-Musée

Quartier vivant, quartier vivable !

Des nuisances vous gênent quand vous êtes chez vous alors que vous souhaitez vous reposer, ou simplement vivre tranquillement sans être dérangé(e) ?

Pour pouvoir transmettre aux autorités concernées un dossier argumenté, l'Union de Quartier a préparé un tableau de relevé simple à utiliser. Vous le complétez au fur et à mesure pendant quelques jours (deux ou trois semaines par exemple) et vous nous le retournez après y avoir décrit les événements qui vous « gâchent la vie ». Nous vous incitons aussi à appeler le 17 (Police-Secours) pour signaler les événements que vous notez sur ce tableau. Il reste en effet un enregistrement de la conversation téléphonique à l'Hôtel de Police sur la maincourante.

Nous demanderons ensuite l'organisation par la Ville, d'une réunion où les plaignants, M. le Maire de Grenoble, M. le Préfet de l'Isère, M. le Procureur de Grenoble, CROUS, associations d'étudiants et gérants d'établissements provoquant des troubles de voisinage chercheront des solutions aux problèmes constatés.

L'expérience nous ayant instruits, vos noms et adresses seront cachés lorsque nous transmettrons aux autorités une copie de vos témoignages.

Pour se procurer ce tableau :

Permanence de l'Union de Quartier, 10 rue Chenoise, chaque samedi matin de 11h. à 12h.

Téléphone au 04 76 03 09 46 (laissez vos coordonnées sur le répondeur)

Internet : <http://uqnd.free.fr>



Dans le bruit, difficile de s'entendre !

Un bar à bière particulièrement animé a récemment ouvert rue Saint-Hugues. Suite à une troisième visite sur place, Monsieur le Directeur de l'Urbanisme Réglementaire de la Ville de Grenoble a écrit à une copropriété :

« Les travaux réalisés sont de qualité. Les nuisances possibles relèvent de la gestion de l'établissement : contrôle des accès, terrasse sur rue et ouverture des fenêtres sur rue. Sur ce dernier point, nous avons enjoint le gérant de les maintenir fermées pour le bien de tous ». Or les portes-fenêtres sont ouvertes chaque soir.

Le gérant du bar indique à l'Union de Quartier : « La seule demande officielle concernait celle de la baie vitrée sur la cour arrière, ce que mon équipe et moi respectons scrupuleusement. Depuis l'ouverture des portes-fenêtres sur la rue Saint-Hugues, j'ai pris moi-même l'initiative de mettre la musique en sourdine à partir de 21h.

La fermeture des portes-fenêtres créerait un effet de serre qui rendrait la température de mon café insupportable, donc



Annette et Gilles GEMMANI

*Tout un éventail de volailles fermières,
biologiques et foie gras...*

Halle Sainte Claire
Grenoble

04.76.51.33.17

infréquentable. Cela mettrait alors en cause la pérennité de mon commerce mais surtout les six emplois nouvellement créés. J'invite chaque lecteur à venir se rendre compte par lui-même des moyens que je mets en œuvre pour préserver la tranquillité des riverains à laquelle je suis très sensible. »

En somme, c'est tout simple : si les riverains ont trop chaud chez eux parce qu'ils sont condamnés par le bruit des clients à laisser leurs fenêtres fermées, ils n'ont qu'à descendre au café, c'est bien aéré !
Suggestion : l'achat de ventilateurs pour travailler portes closes et l'embauche d'un salarié de plus pour rappeler à la clientèle la nécessité de respecter le sommeil des voisins.

Un parking gratuit au centre de Grenoble

Les raisons de la colère d'habitants de la cour entre 10-12 rue Voltaire et marché Sainte-Claire.

Ici, on entre comme on veut, on s'entasse, on klaxonne (bonjour les riverains) quand on ne peut pas sortir ; bref, c'est le « bordel ». Et tout ça sans payer puisqu'il n'y a pas de parcmètres. La Ville répond : « C'est privé ! ». ACTIS répond : « C'est la Ville ! » Alors pourquoi certains garent-ils n'importe comment jusqu'à trois voitures par famille, alors que les propriétaires des véhicules ne sont pas domiciliés ici ? On pourrait aussi parler du passage qui sert de galerie aux « auteurs » de tags, de pissotière et de cour de drague aux lycéens.



« Si vous êtes malade montez dans l'ambulance »
(« le plaisir des sens » : Raymond Devos)

L'Union de Quartier s'est renseignée :

ACTIS est propriétaire du passage piéton entre le 12 rue Voltaire et la cour. La ville de Grenoble est bénéficiaire d'une servitude de passage. ACTIS a demandé à la ville le droit de fermer ce passage, à cause de toutes les dégradations et souillures dont il est régulièrement l'objet. Le dossier est à l'étude en mairie.

La cour est un bien privé de la Ville de Grenoble. Ce n'est pas le domaine public où la police aurait le droit de verbaliser. Il faut identifier le propriétaire du véhicule stationné, lui envoyer un courrier recommandé lui donnant quelques jours de délais et enfin faire intervenir la fourrière, s'il a attendu qu'elle arrive !

Les commerçants et habitants riverains des rues Alphanth et Raoul Blanchard n'ont pas d'autre accès en voiture. On ne peut donc interdire tout stationnement. Un portail (il y a plus de quinze ans), les systèmes amovibles sont régulièrement abîmés. On retrouve aussi des clés bricolées pour les manœuvrer.

Il n'est pas étonnant que ça finisse par ressembler à la loi du plus fort ou du plus ancien.

Seul un aménagement lourd, ne permettant que la dépose minute est susceptible d'imposer de la discipline. La Ville serait une fois de plus amenée à engager des dépenses importantes pour éviter que les gens ne subissent les effets du sans-gêne de quelques uns...

Merci à Madame Boileau, présidente d'ACTIS, Monsieur Chiron, adjoint en charge de la voirie et Monsieur Davin, ingénieur municipal du secteur 2, pour toutes ces précisions.

**Porcelaine
Ste Claire**

arts de la table...
et art de vivre



boutique : 10, Place Sainte Claire 38000
Grenoble. Tel : 04 76 44 10 96



Galerie
Encadrement
Marie-Louise
10 rue bayard
Grenoble
04 76 42 88 98

Encadrements tous styles
Ventes de lithographies,
aquarelles, huiles
Gravures anciennes
Emaux de Longwy

Denis Carlassare encadreur depuis plus de 25 ans

Les inquiétudes des marchands de fruits et légumes place aux Herbes

Michel nous confie : « *Quand je vois mes collègues des marchés extérieurs à Grenoble faire le dimanche matin 5 fois plus de chiffre d'affaire que moi, je me demande si le marché va pouvoir vivre encore longtemps. Beaucoup de clients du week-end ont l'habitude de faire leurs courses en voiture, pour toute la semaine. Si la fourrière emmène leur véhicule, si les amendes pleuvent, ils ne reviennent plus ! Il reste les rues piétonnes pour se garer, mais...* »

A l'UQ Notre-Dame, on apprécie beaucoup tous les marchés du quartier. Les gens du quartier font leur marché à pied. Ce n'est pas plus difficile de revenir à sa voiture garée un peu plus loin que de rentrer chez soi à pied dans le quartier. Il faut arriver à en convaincre les clients du dimanche ou les inciter à prendre le tram.



Photo : B. Henry

Place aux Herbes : Entre barrières et potelets, une zone d'arrêt minute ; la chaussée rendue plus étroite ne permettra plus le stationnement.

Pour une fête de la Lumière à Grenoble

Sainte Lucie, dont le nom, dérivé du latin *lux*, signifie lumière, est en quelque sorte le prétexte de diverses manifestations (d'origine ou de signification plus ou moins païenne...) célébrant l'approche du solstice d'hiver et donc le retour annoncé du soleil et l'allongement des jours. Ainsi le dicton est-il "à la Sainte Luce, les jours rallongent du saut d'une puce". Sa fête est fixée au 13 décembre par le calendrier des saints de l'Eglise catholique : à cette date, dans de nombreuses villes de l'Europe du nord, on illumine les fenêtres par de petites bougies, lumignons et autres photophores, tellement à la mode aujourd'hui. Cette fête de la Lumière est bien connue à Lyon, où elle attire des milliers de visiteurs le 8 décembre...

Pourquoi n'en ferions-nous pas autant à Grenoble ? Imaginez toutes les fenêtres de la place Notre-Dame, éclairées de ces petites lueurs sautillantes...

Nous avons le temps. Pour commencer, collection-

nons des petits pots en verre. Viendra ensuite le temps des décorations, puis l'achat des bougies pour chauffe-plat et photophores.

L'idée est lancée... Rendez-vous le 13 décembre !

Annick Clavier

Communiqué de presse

Enquête publique du SIERG – 1^{er} au 30 Juin 2005

Une nouvelle enquête publique concernant le doublement de la canalisation d'eau potable du Grésivaudan débute. Dans le même temps, le Syndicat des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG) fait étudier un projet de conduite d'eau potable avec tunnel sous Belledonne de l'Oisans à Domène.

Cet ambitieux programme représenterait plus de 150 millions d'euros d'investissements (équivalent à trois fois le coût du stade d'agglomération de Grenoble) à la charge des usagers.

Les projets du SIERG doivent être élaborés en liaison étroite avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

RETOUCHES COUTURE PLACE NOTRE-DAME

*Retouches et transformations sur tous vos vêtements tissus, cuirs, daim, fourrure.
Confection de rideaux et de housses pour canapés*

"A VOS MESURES"

10, rue du Vieux-Temple (angle Place Notre-Dame) 38000 Grenoble
tél. : 04 76 42 50 41

Les associations de consommateurs réclament un débat public sur l'utilisation de la ressource en eau dans la région la plus conforme à l'intérêt général. Pour plus d'informations consulter le site Internet : <http://eausecours.free.fr>

Le Président du Comité des Usagers des Services publics de l'Eau et de l'Assainissement de Grenoble, Eau Secours, Que Choisir Grenoble, ADPN, Union Départementale des Associations Familiales et CLCV

ÇA SE PASSE DANS LE QUARTIER

Un Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs : mais qu'est-ce que c'est que ça ?

En fait c'est tout simple. Nous savons tous quelque chose. Nous avons tous envie ou besoin d'apprendre : langues (y compris le français), informatique, couture, soutien scolaire, art, histoire de l'art, cuisine, sorties musée, atelier d'écriture, yoga, danse, etc.

Chaque personne qui vient s'inscrire dans un Réseau d'Échanges Réciproques de Savoirs peut transmettre à d'autres ce qu'elle sait et demander à son tour qu'on l'aide à apprendre quelque chose.

Il a été décidé que tous les savoirs se valent. Ils circulent entre les gens, sans aucun rapport d'argent ou de service. Tous ces échanges ont un but éducatif. Ils sont aussi reconnus pour leurs effets sociaux pour les personnes isolées, fragiles.

Pour info, nous recherchons des offreurs en informatique et musique, chant...

Nous sommes déjà plus de 250 adhérents, venez nous rejoindre !

Contact : Jean-Pierre Diouloufet, animateur du réseau d'échanges, Centre Social, 2 rue du Vieux Temple à Grenoble, au coeur de votre quartier.

Tél : 04 76 54 67 53

D'avance, merci !

Service de voisinage

Vous avez besoin d'un service à domicile régulier dans les domaines du ménage et du repassage, vous voulez avoir la garantie de son remplacement en cas d'absence, la prise en charge de toutes les formalités administratives, une garantie de qualité.

Vous pouvez vous adresser au

Service de voisinage
Centre Social Vieux Temple
2 rue du Vieux Temple
38000 Grenoble
04 76 54 67 53

Deux enquêtes publiques importantes

1 - Le Plan Local d'Urbanisme : chacun peut consulter un volumineux dossier concernant ce plan en Mairie, boulevard Jean Pain, à l'antenne de la Mairie du Jardin de Ville et au Conseil Consultatif 17 rue Chenoise. Venez vous informer et donner votre avis.

2 - Le syndicat Mixte des Bassins hydrauliques de l'Isère (SYMBH), les dossiers du projet Isère Amont pour prévenir les risques d'inondation de l'Isère sont à disposition des personnes intéressées à l'antenne de Mairie du Jardin de Ville.

Le Karkadé et l'association Nil-Isère organisent la fête des habitants de la rue Servan le 12 juin 2005.



Photo : B. Henry

Nouveau tram : il est passé par ici, il repassera par là...

Bassaler

17 PLACE GRENETTE

38000 GRENOBLE

Fax 04 76 44 30 55

☎ 04 76 44 30 18

La ville se ferme

Il était une fois une ville avec des places et des rues, des portes cochères, des cours d'immeubles et des escaliers qui permettaient de visiter ses amis, ou simplement sonner à leur porte et dire bonjour. S'ils n'étaient pas là, un mot dans la boîte à lettre, et c'était bien.

Mais il apparut nécessaire de se préserver de quelques braillards dans les cours (à qui il arrivait de compenser l'absence de toilettes publiques par l'usage de ces nouveaux lieux), d'interdire les embrassades amoureuses, d'éviter la visite de démarcheurs et autres indésirables. Alors apparurent les digicodes et n'entrèrent que ceux qui connaissaient le code (et s'en souvenaient). Comme quelques indésirables se le procuraient, on inventa l'interphone, ce qui, en cas d'absence de vos amis, vous interdisait également l'accès aux boîtes aux lettres ; et ces sales gosses qui sonnent et se sauvent... Alors on adopta digicode sur rue et interphone sur cour. Quelques fois avec caméras. Etait-ce suffisant ?

Non : grâce au téléphone portable, l'appel à ses amis devint possible depuis la rue - ou d'une rue plus loin pour se faire guider - et l'interphone ne servit plus qu'au déverrouillage du portail. Les étiquettes se fanèrent, les noms des habitants disparurent ; on n'eut, enfin, de nouvelles que de ses amis (que des amis suffisamment intimes pour avoir notre numéro de portable).

Dormez en paix, braves gens !

La vie se ferme.

Charles Fourrey

D'accord, pas d'accord ? Vos réactions sur ce texte dans le prochain bulletin

Une bien triste nouvelle

A l'Union de Quartier Notre-Dame, on pensera longtemps à Madeleine Monceau, décédée le 10 mars dernier, quelques heures avant notre assemblée générale.

Elle était, une fois de plus, candidate au C.A. pour œuvrer avec nous à l'amélioration des relations entre tous ceux qui visitent notre quartier, qui l'habitent ou qui y travaillent.

Sa fermeté souriante, son intelligence généreuse et subtile, son souci de voir respecter tous les points de vue ont souvent permis à notre association de mieux fonctionner.

Adieu Madeleine, tu nous manques beaucoup.



Les membres du Conseil d'Administration de l'UQND

boucherie la centrale des halles

Gérant : Etienne ZUCCARELLI

HALLES SAINTE-CLAIRE
PLACE SAINTE-CLAIRE
38000 GRENOBLE
Téléphone-Fax : 04 76 44 13 34



Assemblée générale de l'UQND

Comme chaque année après l'Assemblée Générale, une rencontre avec les élus a été organisée. Étaient présents : Mesdames Boileau, Fillion Nicollet, Girard de l'Ain, Millet, Rambaud et Messieurs Bertrand, Chiron, Micoud, Motte. Voici quelques points abordés, vous trouverez un compte rendu plus détaillé sur notre site Internet (<http://uqnd.free.fr>) ou en nous contactant.

Le bruit, les bars, les terrasses

Mr Fradet du service Hygiène, Salubrité, Environnement, a expliqué que tout local qui reçoit du public et émet de la musique amplifiée, subit une étude acoustique par un organisme agréé. D'autre part, ces établissements ne sont pas autorisés à diffuser leur bruit sur la voie publique. Ainsi, entre terrasse et musique il faut choisir, ce qui d'après notre expérience n'est pas toujours le cas. Nous regrettons cependant que la législation ne prenne pas en compte les vibrations provoquées par les basses fréquences qui se propagent par les murs et sont insupportables pour les habitants.

Si vous êtes victime du bruit, vous pouvez contacter le service de Mr Fradet (04 76 03 72 59), son service prendra des mesures sonores chez vous et pourra alors porter plainte auprès du procureur de la République. L'UQND trouve dommage que les plaignants n'aient pas communication des constats transmis à la Justice. Ils ne sont donc informés ni des suites données (classement ou poursuite) ni des raisons de ces choix par Monsieur le Procureur.

reur.

Les ouvertures tardives

La préfecture donne les dérogations pour les ouvertures au-delà des 1 heure du matin. Cette année 61 autorisations ont été données, 15 concernaient des discothèques et 25 des établissements de notre quartier. Il a été rappelé que Grenoble avec sa population étudiante très importante (15%) a pourtant la réputation d'être peu animée la nuit...

La population des SDF

Les commerçants se sont plaints des rassemblements de SDF, notamment rue Barnave et rue des Clercs. Mme Fillion Nicollet a indiqué que les associations et les travailleurs sociaux de la ville faisaient un travail important sur le terrain pour éviter les dérapages. Par le dialogue et sans répression, ils tentent de disperser les SDF et leurs chiens et ainsi d'éviter des attroupements trop imposants. D'autre part, les associations insistent sur le danger de donner de l'argent aux SDF, car cela les fixe davantage dans la précarité.

Les cycles : entre droits et obligations

Une campagne de sensibilisation va être lancée pour inciter les cyclistes à respecter le code de la route et leur rappeler que les vélos sont tolérés et non prioritaires dans les rues piétonnes. Par ailleurs, d'après M. Chiron des réflexions sont menées pour autoriser leur circulation en sens interdit dans certaines rues (rue de Strasbourg, rue Bayard et rue Montorge) comme cela se fait déjà dans d'autres villes.

Adhésion à l'Union de Quartier Notre-Dame (2005) : 7€

Prénom..... Nom..... Tél.....

N°..... Rue ou Place..... Adresse e.mail.....

Par quels sujets êtes vous le plus concerné(e)

Merci de libeller votre chèque à l'ordre de l'Union de Quartier Notre-Dame

PERMANENCES DE L'UNION DE QUARTIER, 10 RUE CHENOISE ENTRE 11H ET MIDI LE SAMEDI MATIN
VENEZ VOUS RENSEIGNER, VENEZ NOUS FAIRE PART DE VOS REMARQUES ET DE VOS PROPOSITIONS

Tel 04 76 03 09 46

e.mail : uqnd@wanadoo.fr

Internet : <http://uqnd.free.fr>